

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [karine-poirier-cssmv-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f9d8ec5aa79f78a46cee559b>

Date d'obtention : 2024-11-14 16:48:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui vise à rassurer un ou une personne qui fait le signalement, à évaluer l'incident en me servant des étapes établies par la trousse sexto. à vérifier l'information auprès de la victime à qui elle a envoyé ses photos et s'il y a d'autres jeunes impliqués. C'est une méthode qui vise à parler aux jeunes un à un et préserver leur identités. PARler à l'instigateur et pouvoir déterminer s'il s'agit ou non d'un acte impulsif. Je retiens surtout que tout cela se fait dans le respect et en partenariat avec les services de police et le dpcp. Mais qu'en tant qu'intervenant scolaire, nous sommes en première ligne pour aider ses jeunes

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Comme il y a une grille à suivre et que toutes les étapes sont bien définies, je serai plus à même de rester dans mon rôle d'intervenant, de faire ce qui me revient et ensuite de passer le relais au service de police qui prendra la suite. Je serai beaucoup plus outillé pour rassurer et apaiser les victimes et j'aurais plus de moyen pour expliquer les différents thèmes juridiques.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Les respecter, les rassurer, préserver leur identité. Faire sentir aux victimes ou au jeune qui dénonce la situation qu'il font partie de l'intervention. Ne pas porter de jugement, leur faire comprendre l'importance d'avoir une vie privée qui reste privée, demander aux jeunes que je rencontrerai de ne pas parler de l'incident. si je pense qu'il s'agit d'un acte malveillant, d'appeler la police afin qu'elle prenne le relais.